

HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC



Aude ANDRIEU ■ Bertrand de LATOUR

Jeudi 22 Février 2018 à 9h

Entier mobilier garnissant une maison à Grabels 34790

(L'adresse précise sera communiquée la veille de la vente)



Vente en un seul lot de l'entier mobilier garnissant une maison à Grabels 34790 : Armoire Homme debout en bois Style Louis Philippe, secrétaire de style Anglais, commode à six tiroirs de style Anglais, buffet bas deux portes et sept tiroirs de style colonial, grand canapé d'angle cuir crème et tissu 6/7 places, deux canapés cuir de couleur beige, fauteuil assise paillée, fauteuil de repos cuir noir, fauteuil assise velours beige, fauteuil de bureau à roulettes, table et quatre chaises assises paillées, grande table basse, bureau de style bateau, tables gigognes, table en bois ajouré, table plateau de verre, lit double, chevet, commode trois tiroirs, lampes diverses et décorations murales, lithographie signée de CARZOU, porte dogon, tapisserie, triptyque, encres de chine, petite décoration et divers petits objets contenus dans la maison - Le tout en bon état800/1200 €

Exposition publique : au moment de la vente - Enlèvement des lots sur rendez-vous

Paielements : espèces jusqu'à 1000 euros et carte bancaire

■ ■ HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC sarl – n° 2002-355

■ ■ 194, Chemin de Poutingon – 34070 MONTPELLIER – tél. 04.67.47.28.00 – fax 04.67.47.47.74

www.interencheres.com ■ ■ ■ email : info@hdmontpellier.fr

ATTENTION ORDRE D'ACHAT

Fax : En raison du nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions d'adresser vos ordres par fax si possible

au plus tard la veille de la vente à 17 heures.

Email : Aucune garantie n'est donnée quant à la suite des ordres reçus par Email, en raison de l'incertitude, sur la garantie de l'émetteur.

Téléphone : La responsabilité des Commissaires-priseurs n'est pas engagée en cas de non-exécution des demandes des appels téléphoniques.

ATTENTION ENCHERES PAR TELEPHONE :

Pour éviter les erreurs et les abus

1 : aucune enchère par téléphone ne sera acceptée pour les lots dont l'estimation minimum est inférieure à 300 Euros

(il suffit de donner une enchère ferme par écrit)

2 : tout enchérisseur par téléphone sera réputé acquéreur au minimum de l'estimation.

NOTA : lire l'article 2-h des conditions générales d'achat jointes au catalogue.

ORDRE D'ACHAT – VENTE DU 22/02/18 à 9h

THEME DE LA VENTE : **Entier mobilier d'une maison à Grabels**

- ☐ JE LAISSE DES ORDRES FERMES
- ☐ JE SOUHAITE RESERVER UNE LIGNE TELEPHONIQUE

Attention :

Les ordres par téléphone sont une commodité pour nos clients. Le nombre d'enchères téléphoniques est limité aux moyens de l'étude. L'Hôtel des Ventes de Montpellier ne peut être tenu responsable pour avoir manqué d'exécuter une enchère téléphonique en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de celle-ci.

NOM :

N° DE TEL Fixe :

N° Portable :

Lot(s) N°:	DESCRIPTION SOMMAIRE DU (ou des) LOT :
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Frais d'adjudication en sus des enchères : Volontaire : 22 %

DATE

SIGNATURE

Je laisse en dépôt un RIB ou un chèque (en blanc) à l'ordre de Sarl Hôtel des Ventes aux Commissaires-Priseurs de Montpellier, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

La Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité Sarl Hôtel des Ventes Montpellier Languedoc agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente

1 – LE BIEN MIS EN VENTE

a) les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC de sa perception du lot mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies, les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – LA VENTE

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles, Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires. Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC.

c) le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. A toutes fins utiles, Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix sauf contestation.

d) Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC aura acceptés. Si Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Si Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjudgé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

h) Nous prenons les enchères selon la procédure suivante :

- par pallier de 5 € en 5 € jusqu'à 50 € ;

- au-delà de 50 € les enchères sont arrondies à la dizaine.

Pour les demandes adressées par mail, courrier, télécopie ou via Interencheres.com qui ne respecteraient pas cette pratique, les ordres reçus seront systématiquement arrondis à la DIZAINE INFÉRIEURE.

3 – L'EXECUTION DE LA VENTE

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes : 22 % TTC, et pour les livres : 19,35 % TTC

La vente étant sous le régime de la marge, le bordereau de vente remis à l'adjudicataire ne fera ressortir aucune tva récupérable.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par virement bancaire en €, tous les frais et commissions bancaires demeurent à la charge exclusive de l'adjudicataire. Les paiements par virement bancaires étranger seront par ailleurs majorés des frais administratifs suivants : 10 € pour un montant égal ou inférieur à 1000 € ; 20 € pour un montant égal ou inférieur à 5000 € ; 50 € pour un montant égal ou inférieur à 20000 € ; 80 € pour un montant supérieur à 20000 €
- En espèces en € : jusqu'à un montant égal ou inférieur à 1000 euros frais et taxes compris pour le particulier ayant son domicile fiscal en France et pour toutes personnes agissant pour les besoins d'une activité professionnelle
- En espèces en €, jusqu'à un montant égal ou inférieur à 15000 euros frais et taxes compris pour le particulier justifiant qu'il n'a pas son domicile fiscal en France, ou qu'il n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.
- Par chèque bancaire certifié en € avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Par cartes bancaires Visa ou Mastercard dans le cadre d'un paiement 3D Secure : les paiements par cartes bancaires étrangères seront majorés de 1.20 % de frais.

Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC dans les conditions de la loi du 6 juillet 1978.

Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après d'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC serait avérée insuffisante.

Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Eventuellement dans l'intervalle Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, des frais de manutention et de transport. A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points et une indemnité pour frais de recouvrement de 40 €,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

3 A – RETRAIT DES OBJETS

La délivrance des objets sera différée jusqu'à l'encaissement. Aucun objet ne sera délivré avant acquittement de l'intégralité des sommes dues, en ce compris le prix d'adjudication et l'ensemble des frais afférents (frais de vente, de magasinage, de gardiennage, de transport).

L'adjudication entraîne, de plein droit, le transfert de propriété du vendeur à l'acquéreur. Dès lors l'objet se trouve sous la responsabilité de l'acquéreur. En conséquence, il appartient à l'acquéreur de faire assurer l'objet dès adjudication, la SARL HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC déclinant toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir à compter de l'adjudication ou en cas de vol ou de perte dudit objet. Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acquéreur. La SARL HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC ne sera tenu d'aucune garantie concernant ces dépôts. Pour tous objet qui ne sera pas retiré dans le délai maximum de 15 jours après la date d'adjudication, la SARL HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC a la possibilité de facturer des frais de magasinage et de gardiennage de 2 euros hors taxes par objet et par jour de retard.

Afin de limiter les frais de magasinage et de gardiennage, il appartient à l'acquéreur de procéder à un enlèvement rapide de l'objet ou de prendre contact avec la SARL HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC afin d'organiser cet enlèvement rapidement.

A toutes fins utiles, il est rappelé à l'acquéreur que la formalité de licence d'exportation peut requérir un délai de cinq semaines, ce délai pouvant toutefois être sensiblement réduit selon la rapidité avec laquelle l'acquéreur fera part de ses instructions à la SARL HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC.

4 – INCIDENTS DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

En cas de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC ne pourra engager sa responsabilité et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

5 – PREEMPTION DE L'ETAT FRANÇAIS

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE – REPRODUCTION DES ŒUVRES

Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre, Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Toute reproduction du catalogue de Sarl HOTEL DES VENTES MONTPELLIER LANGUEDOC peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

7 – BIENS SOUMIS A UNE LEGISLATION PARTICULIERE

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités

8 – INDEPENDANCE DES DISPOSITIONS

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelques dispositions ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 – COMPETENCES LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur et à leur exécution sera tranchée par le Tribunal compétent du ressort de Montpellier (France)

10 – EXPEDITION DE LOTS VENDUS ET RESPONSABILITE

La délivrance des objets adjugés s'effectue sur le lieu de la vente après complet paiement par l'adjudicataire. En cas d'enchères à distances, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande EXPRESSE, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera au commissaire-priseur. **Le transport ou l'expédition s'effectuera dans les quinze jours suivant la réception du règlement total du prix d'adjudication y compris frais légaux en sus et frais d'expédition, à régler avant l'expédition dont le montant forfaitaire** sera communiqué au cas par cas).** Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais avec un minimum de 20 euros et pour son compte, demander expressément au commissaire-priseur de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport.

Attention lors de la réception de votre colis, nous vous demandons de :

1- **NE SIGNER LE COLISSIMO OU BON DE LIVRAISON QU'APRES AVOIR CONTROLE LE CONTENU DU COLIS.**

2- **SIGNALER SOIT AUPRES DES SERVICES DE LA POSTE SOIT SUR LE BON DE LIVRAISON** tout refus de marchandise (pour cause de casse ou endommagement) ou toute réclamation justifiée si vous acceptez la marchandise, ex : (« bande de garantie arrachée », « carton légèrement enfoncé », « produit manquant »).

3- **CONSERVER SOIGNEUSEMENT** l'emballage d'origine de votre colis en cas de litige.

****le montant forfaitaire comprend l'enveloppe de valeur déclarée ou emballage du colis, et prix d'expédition calculé sur la base du poids et de la valeur du contenu à assurer.**

11 – RECLAMATION

En cas de réclamation l'acquéreur pourra saisir par écrit le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes pour formuler sa réclamation. Une solution amiable aux différends pourra lui être proposée (www.conseildesventes.fr)

12 - CONSULTATION DU RECUEIL DES OBLIGATIONS DEONTOLOGIQUES DES OFFICES DE VENTES VOLONTAIRES

Un recueil des obligations déontologiques approuvé par arrêté du 21 février 2012 du Garde des Sceaux est consultable sur le site www.conseildesventes.fr